

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

AFFICHE LE 6 octobre 2021

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le 29 septembre, à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.

**Date de la convocation : Le 22 septembre 2021**

**PRESENTS :** M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - Mme VIAL Marjorie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme. DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme DOMANICO Evelyne - Mme BONTOUX Jocelyne - Mme COSTIOU Pascale.

**POUVOIRS :** M. BELTRANDO Philippe à M. CHABAUD Pierre-Yves - Mme FOURNIER Marie-Thérèse à Mme BONTOUX Jocelyne - M. PIGNOL Claude à Mme DOMANICO Evelyne - M. ENSARGUEX Patrice à Mme COSTIOU Pascale - M. ORGEAS Jérôme à Mme BONTOUX Jocelyne.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Virginie DELEAU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

☞ ☞

Le Conseil Municipal a approuvé, avec **22 VOIX POUR** et **7 ABSTENTIONS** (Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale) le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021.

☞ ☞

### MONSIEUR LE MAIRE INFORME DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n° 49 du 28 octobre 2020, le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L 2122.23 « Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions **obligatoires** du Conseil Municipal ».

|         |   |
|---------|---|
| 14/2021 | Achat concession n°1115 au cimetière communal   |
| 15/2021 | Formation surveillant de baignade Stéphanie BERENGUIER  |
| 16/2021 | Formation surveillant de baignade Bryan DEVESVRE  |
| 17/2021 | Demande de subvention à la CAF pour le cofinancement d'un progiciel « enfance/scolaire » permettant la dématérialisation des inscriptions aux services du CML     |
| 18/2021 | Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation familiale, pour le cofinancement de l'achat d'un logiciel « enfance scolaire » ( <i>Décision annulée</i> ) |

|          |   |
|----------|---|
| 18B/2021 | Achat du progiciel « enfance/scolaire » à la société Agora Plus ( <i>Annule et remplace la 18/2021 suite à une erreur d'intitulé</i> )  |
| 19/2021  | Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de Provence Numérique/ informatisation de la bibliothèque   |
| 20/2021  | Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide aux travaux de proximité pour l'aménagement d'une aire familiale de loisirs   |
| 24/2021  | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de Provence Numérique pour le cofinancement d'un progiciel « enfance/scolaire » permettant la dématérialisation des services du CML                |
| 25/2021  | Signature d'un contrat de cession avec la compagnie « Live Concept Production » pour la représentation du spectacle « Kontrast tour 2021 » qui aura lieu le lundi 21 juin 2021 à 19h sur la Place du Marché       |
| 26/2021  | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux travaux de sécurité routière pour l'installation de radars pédagogiques   |
| 27/2021  | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de Provence numérique/ continuité pédagogique - socle numérique des écoles   |
| 28/2021  | Signature d'un contrat avec la société Concept Spectacles Productions pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique qui aura lieu le mercredi 14 juillet 2021 au complexe sportif ( <i>Spectacle reporté</i> ) |
| 29/2021  | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux équipements de la sécurité publique / extension et maintenance du système de vidéoprotection - 2ème tranche                          |
| 42/2021  | Achat de columbarium n° 3256P dans le cimetière communal  |
| 43/2021  | Adhésion à la Fondation du Patrimoine   |
| 44/2021  | Signature d'un avenant au contrat de rédacteur des supports de communication  |
| 45/2021  | Signature d'un avenant au contrat de conseil en stratégie de communication  |
| 48/2021  | Signature d'un contrat d'acquisition annuelle de modules Cart@ds dans le cadre de la dématérialisation de l'application du droit des sols   |

☞ ☞

**1<sup>ère</sup> délibération :**

**40-2021 Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les accueils extrascolaires**

**Rapporteur : Diane LAMOTTE, Adjointe**

Le taux horaire de la convention d'objectifs et de financement de la CAF, pour les accueils extrascolaires évolue, passant de 0.549€ à 0.579€.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2021 pour les accueils extrascolaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à cette convention.

**2<sup>ème</sup> délibération :**

**41-2021 Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les accueils Péri-scolaires**

**Rapporteur : Diane LAMOTTE, Adjointe**

La convention Péri-scolaire évolue, prenant désormais en compte le temps péri-scolaire de la pause méridienne sur 1h30, ainsi que la bonification du « Plan Mercredi » de l'ordre de 6000€/an.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2021 pour les accueils Périscolaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à cette convention.

**3<sup>ème</sup> délibération :**

**42-2021 Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour les accueils Adolescents**

**Rapporteur :** *Diane LAMOTTE, Adjointe*

Le taux de financement de la convention d'objectifs et de financement de la CAF pour les accueils adolescents / Carrefour Jeunes a fortement évolué, passant de 0.549€/heure/enfant à 0.858€/heure/enfant.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2021 pour les accueils Adolescents.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à cette convention.

**4<sup>ème</sup> délibération**

**43-2021 Convention de partenariat scolaire avec la piscine Cap Provence**

**Rapporteur :** *Alain TARRINI, Conseiller Municipal*

Comme chaque année scolaire, la convention tripartite entre la commune, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la société VERT MARINE, gestionnaire de la piscine CAP Provence de Cassis est reconduite.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat scolaire entre la Métropole Aix Marseille, la société gestionnaire de la piscine CAP Provence de Cassis, VERT MARINE, et la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce partenariat.

**5<sup>ème</sup> délibération :**

**44-2021 Présentation du rapport annuel 2019/2020 SODEXO**

**Rapporteur :** *Alain TARRINI, Conseiller Municipal*

La Société SODEXO, délégataire de service public, doit, annuellement, produire à la commune un rapport et une analyse de la qualité de service.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du rapport annuel établi par la société SODEXO, titulaire du contrat de concession du service public de restauration collective.

**6<sup>ème</sup> délibération :**

**45-2021 Accueil de jeunes volontaires en service civique - Demande d'agrément**

**Rapporteur :** *Virginie DEFRANCE, Première Adjointe*

Le Service Civique s'adresse aux jeunes, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public, dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) des Bouches-du-Rhône ;

**AUTORISE** la formalisation de missions ;

**DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec prise d'effet immédiate après l'obtention de l'agrément ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ; ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

**7<sup>ème</sup> délibération :**

**46-2021 Participation au capital de la SPL SOLEAM**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La commune souhaite entrer au capital de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM) par le rachat à la commune de Cassis de cent six actions du numéraire d'une valeur de 100 euros chacune.

La SPL SOLEAM a pour objet de mener des actions ou opérations exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur propre compte, permettant ainsi à la commune de conduire des projets complexes nécessitant une assistance adaptée.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, avec **22 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale),**

**APPROUVE** la participation de la commune de Roquefort-la Bédoule au capital de la SOLEAM à hauteur de 10 600 euros ;

**APPROUVE** le rachat à la commune de Cassis de cent six actions du numéraire d'une valeur de 100 euros chacune, après agrément donnée par l'administration de la SOLEAM

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'acquisition des actions et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DESIGNE** pour représenter la commune de Roquefort-la Bédoule au Conseil d'Administration et aux assemblées générales de la SOLEAM :

- Titulaire : Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire
- Suppléant : Monsieur Marc VANDEVOIR, Conseiller Municipal.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de l'exercice 2021.

**8<sup>ème</sup> délibération :**

**47-2021 Modification n°1 du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence – Avis du Conseil Municipal avant approbation**

**Rapporteur : Virginie DEFRANCE, Première Adjointe**

La Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, relative à la correction d'erreurs matérielles.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, avec **28 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. BECUE Jean-Nicolas),**

**DONNE** un avis favorable à la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence.

**9<sup>ème</sup> délibération :**

**48-2021 Dispositif « Aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » : Attribution aux particuliers**

**Rapporteur : Virginie DEFRANCE, Première Adjointe**

Une déclaration préalable entrant dans le périmètre couvert par le dispositif « Aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » a été acceptée.

Ce dispositif prévoit une subvention communale de 50% du montant des travaux.

La commune sera elle-même subventionnée par le Département à hauteur de 70% du montant de sa contribution.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, DONNE** un avis favorable à l'attribution de la subvention correspondant à 50% du montant du devis présenté par le pétitionnaire dont le bâtiment est situé au 22 avenue Marius GHIRARDELLI.

**10<sup>ème</sup> délibération :**

**49-2021 Cession d'un terrain privé communal situé route de Cassis AW 298 et AW 201**

**DELIBERATION RETIREE EN SEANCE**

**11<sup>ème</sup> délibération :**

**50-2021 Liquidation du Syndicat Intercommunal CES Les Gorguettes - Décision modificative n°1 du budget supplémentaire 2021**

**Rapporteur : Max FREY, Adjoint**

Il convient de procéder à une régularisation du budget supplémentaire suite à la dissolution-liquidation du Syndicat Intercommunal du collège (CES) « Les Gorguettes ».

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**MODIFIE** comme indiqué en annexe le Budget Supplémentaire 2021 par :

- Un virement de crédit inscrit au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté – Section de Fonctionnement – sens Recettes, d'un montant de 501,25€
- Un débit inscrit au compte 022 – Dépenses imprévues – Section de Fonctionnement – Sens Dépenses, d'un montant de 501.25€

**12<sup>ème</sup> délibération :**

**51-2021 Reprise partielle d'une provision pour risques et charges exceptionnelles - Intérêts moratoires, clôture du dossier des Charpentiers de la Corse - Décision modificative n°2 du budget supplémentaire 2021**

**Rapporteur : Max FREY, Adjoint**

La Cour Administrative d'Appel de Marseille a condamné la commune de Roquefort-la-Bedoule à verser à la société "Les Charpentiers de la Corse" le solde de 28 452.12 €.

Depuis le 28 juillet 2018 des intérêts moratoires ont couru, pour un total restant dû 17 660.85 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, avec **28 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. BECUE Jean-Nicolas),**

**APPROUVE** la reprise partielle d'une provision pour risques et charges exceptionnelles dont le montant de 17 660.85 € est inscrit comme suit en opération semi-budgétaire, au budget supplémentaire 2021 :

- Section Fonctionnement – sens recettes – Article 7875
- Section Fonctionnement – sens dépenses – Article 6718

**13<sup>ème</sup> délibération :**

**52-2021 Modification du tableau des emplois permanents de la commune**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il convient d'actualiser le tableau des emplois afin d'ouvrir 2 postes pour le grade de Gardien-Brigadier de la Police Municipale.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'ouvrir 2 postes pour le grade suivant :

- Gardien-Brigadier de Police Municipale.

**DECIDE** de mettre à jour le tableau des effectifs,

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 012 du budget supplémentaire 2021,  
**AUTORISE** les avancements de grade et les recrutements en cas de besoin conformément aux dispositions citées ci-dessus.

**14<sup>ème</sup> délibération :**

**53-2021 Convention de partenariat culturel « Provence en scène » 2021 - 2022**

**Rapporteur : Pierre-Yves CHABAUD, Conseiller Municipal**

Le Département propose aux communes le dispositif « Provence en scène » permettant l'accès à un panel de spectacles vivants avec une remise de 60 % à 80 % et une aide administrative et juridique.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat culturel « Provence en scène » entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Commune de Roquefort-la Bédoule telle que présentée au Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce partenariat.

**Réponses aux questions écrites**

**✚ Question 1 :**

La population a constaté une absence sensible de la police municipale dans les rues de notre village. En cause une diminution des effectifs due à des conflits internes, absence de motivation, management hasardeux, arrêts maladie...

A titre d'exemple, le chef de police que vous avez recruté il y a quelques mois, qui est aussi un ex-candidat de votre liste électorale, va finalement quitter ce poste pour "incompatibilité avec la hiérarchie", alors que la commune a dû lui offrir une coûteuse formation professionnelle obligatoire. Il s'agit donc d'argent public gaspillé puisqu'il n'y a pas de retour sur investissement.

La conséquence de ces dysfonctionnements est que cela nuit au bon fonctionnement du service public de sécurité locale dont les administrés sont en droit d'attendre qu'il soit efficace.

MLM, comment justifiez-vous ce management hasardeux et ces conflits d'intérêt ?

Réponse :

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Police Municipale est présente sur le terrain au quotidien sur son périmètre d'intervention et nous n'avons pas reçu, à ce jour, de réclamation spécifique sur la nécessité d'avoir une présence plus importante, avec, en plus, un renforcement des patrouilles de gendarmerie dans les rues de notre village. Néanmoins, depuis septembre 2021, un agent municipal, formé par la Police Municipale, assure un accompagnement, en fin de journée, à proximité des écoles pour assurer une sécurisation de la sortie.

Sur le second point, je rappelle que l'ensemble des agents doit recevoir une formation dans le cadre de leur parcours professionnel et que les Collectivités Territoriales provisionnent ce besoin en formation comme les textes le prévoient. Ces formations peuvent être obligatoires ou à la demande des agents / de la hiérarchie en fonction des besoins. Il n'y a donc aucun gaspillage ni coûts supplémentaires pour la Commune.

Les recrutements, les évolutions de grade, les départs ou la fin de mission des agents font partie du cycle naturel de la gestion des effectifs, avec des règles et des textes applicables en la matière. Je ne peux donc laisser qualifier une situation qui fait partie de la vie professionnelle des agents comme le fruit d'un « management hasardeux » et encore moins porter des accusations de « conflit d'intérêt » a fortiori lorsque les procédures de recrutement sont respectées.

✚ Question 2 :

Les commissions sont-elles toujours actives et quand se réuniront-elles à nouveau ?

Réponse :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nous regrettons que la crise sanitaire n'ait pas favorisé la tenue des commissions municipales, mais nos forces ont été mobilisées autrement. Effectivement, une cellule covid a été créée, afin de gérer des prérogatives essentielles relatives à la santé de nos administrés (tests PCR les mardis et vendredis ouverts à tous, tests pour les enfants depuis la rentrée scolaire en cas de contamination dans une classe, gestion de la fermeture des classes, bus de la vaccination, accompagnement des personnes isolées à La Ciotat pour la vaccination...)

L'Etat d'urgence étant en vigueur jusqu'au 15 novembre 2021, nos forces seront accentuées sur la gestion de la crise sanitaire jusqu'à ce que la situation s'améliore.

La commission relative à la DSP Sodexo a été maintenue ; les autres commissions se tiendront en fonction des besoins et de l'évolution de la crise sanitaire.

✚ Question 3 :

Depuis le conseil municipal du 15 avril 2021 nous vous sollicitons régulièrement au sujet du dispositif participation citoyenne (anciennement voisins vigilants).

Où en est ce dossier important pour la sécurité de nos administrés ?

Réponse :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le dispositif « participation citoyenne » est toujours en vigueur sous la responsabilité des référents désignés par quartier. Une rencontre est prévue avec l'adjoint à la sécurité, la conseillère municipale déléguée à la démocratie participative et les référents, au cours de ce dernier trimestre afin d'actualiser le dossier.

Le major de la gendarmerie de Carnoux a contacté tous les CIQ de la Bédoule et de Carnoux et les référents de quartier mais 75% d'entre eux non pas répondu.

Nous nous mobilisons également auprès des CIQ et des associations syndicales libres, présents sur la commune afin de sensibiliser et informer la population sur les démarches d'alerte et de signalement auprès de la Police Municipale.

✚ Question 4 :

Le projet de déviation du centre-ville promis par le département dès 2022 a fait l'objet d'une concertation publique il y a plus de deux ans pour le choix du tracé suivie d'études techniques en cours. Où en est-on de ce projet vital pour désengorger et tranquilliser le centre-ville, et soutenez-vous ce dossier auprès du département ?

Réponse :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à l'enquête publique dont nous ne possédons pas les suites réservées, j'ai pris personnellement ce dossier en main. Je rencontre le 22 octobre prochain, la Direction des Routes Départementales afin de réactiver la poursuite de ce projet de désengorgement du centre-ville et de le prioriser au sein des équipes du département. Je ne manquerai évidemment pas de vous tenir informés des suites de la situation.

✚ Question 5 :

Monsieur le Maire, vous avez annoncé il y a quelques mois votre entière mobilisation auprès du préfet et du département pour réduire la vitesse sur la RD1 entre le hameau de Roquefort et la cave coopérative. Quelles sont vos propositions et la réponse de ces institutions ?

Réponse :

Rapporteur : Gilbert Carpentier

Tout d'abord il n'y a pas que la vitesse sur la RD1 entre le hameau de Roquefort et la Coopérative mais aussi sur la route de Cassis, la Ciotat et Aubagne.

D'ailleurs nous avons fait poser des plateaux berlinois lundi soir au niveau du passage piéton des Tocchis et remplacé le feu rouge par un diamètre 300 au lieu d'un 200 pour être mieux vu.

En avril, à la suite des trois week-ends de contrôle radar par la gendarmerie, j'ai demandé à la direction des routes des panneaux contrôle radar fréquent. J'attends toujours la réponse.

En mai, j'ai demandé un comptage de vitesse de voitures et motos entre la coopérative et le hameau, mais ils ont mis le compteur après l'entrée des Bastides ... (??)

Je viens de recevoir le résultat, où 85% des véhicules sont dans la norme des 80km /h.

Enfin, j'ai demandé mi-septembre un contrôle de vitesse sur tous les axes de la commune avec comptage. Avec ces données, une réunion publique avec Mr le maire, Mr le directeur des routes, la Métropole et la gendarmerie sera tenue au plus vite, pour trouver des solutions à ces problèmes récurrents pour la sécurité de tous.

Cette mobilisation est plus que jamais d'actualité puisque nous sommes en train d'acquérir 3 radars pédagogiques supplémentaires qui prendront dans les deux sens et feront la différence entre les camions, les voitures et les motos, à l'horizon 2022. En effet, la commune dispose déjà d'un radar pédagogique mobile, que l'on déplace sur les cinq fourreaux des axes accidentogènes « principaux » : RD1 et RD549A. Le matériel supplémentaire va permettre de garder un radar par axe en permanence, en plus d'un radar satellite. Une demande de subvention a été faite auprès du département, au titre des travaux de sécurité publique, qui pourra intervenir à hauteur de 80% du montant du projet au regard de l'intérêt général que celui-ci présente. (cf. décision n. 26.2021)

✚ Question 6 :

Vous aviez promis le strict respect de l'arrêté d'interdiction des poids lourds de plus de 12t. Il semble que les administrés n'aient constaté aucun changement, voire une détérioration de la situation, sur ce dossier difficile nous vous l'accordons. Quelles sont vos mesures prises en termes de verbalisation et d'aménagement routier, notamment la création d'aires de retournement en entrée de ville dont vous aviez promis la construction dès 2021.

Réponse :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Tout est mis en œuvre afin de faire appliquer le strict respect de l'arrêté municipal interdisant la circulation des poids-lourds de plus de 12 tonnes sur le territoire de la commune, dossier difficile comme vous le rappelez.

Une demande de réouverture de la régie d'Etat a été envoyée aux services de la Préfecture afin de permettre aux agents de la Police Municipale de verbaliser tous les camions y compris les camions étrangers, avec obligation de paiement immédiat.

De plus, un projet, finalisé par le Département, va permettre de créer un rond-point à l'entrée de la zone industrielle de la Plaine du Caire, afin de permettre le contournement de la commune.

**LA SEANCE EST LEVEE A 19h23**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquefort-La Bédoule, le 06 OCT. 2021  
Le Maire, Marc DEL GRAZIA



Official stamp of the Municipality of Roquefort-la-Bédoule, Aude, with a signature over it.